

# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

#### SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
10	6	6

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre, à 16heures 00, le Comité de la Caisse des Écoles de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 17 novembre 2022

**Le quorum étant atteint, Muriel BELTRAN est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Muriel BELTRAN - Thérèse MACRI - Mustapha RACHID - Marie-Jeanne ACQUAVIVA - Rachel AVENOSO.

**Absents excusés** :

**Absents** : Marina OTTAVIANI - Céline GIORDANO - Coralie HELFER - Mélanie ESPINOSA.

**Délibération : N°05/2022**

**Objet : Décision modificative n°1/2022 - Budget de la Caisse des Ecoles de la Ville de Biguglia.**

Concernant le budget de la Caisse des Ecoles, la fin de l'exercice conduit à procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2022.

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère générale (chapitre 011) sont augmentées de 25.308,80 € pour faire face à l'augmentation des dépenses de transports sur temps scolaires induite par l'inflation actuelle et l'augmentation de l'offre d'activités offertes aux écoles par la Ville. L'augmentation totale du 624 (Transports collectifs) est de 38.399,34. L'article 6063 est diminué de 1160 €, l'article 6064 est diminué de 920,00 €, l'article 6067 est diminué de 10.000,00 €, l'article 6262 est diminué de 2412,08 € pour tenir compte des niveaux de consommations de crédits budgétaires. L'article 6288 est abondé à hauteur de 1.401,54 € pour permettre le paiement des deux avis d'appel à la concurrence pour les transports sur temps scolaires (avis initial et relance pour deux lots infructueux).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			
Chapitre	BP 2022	PROPOSITION DM1	TOTAL
011 – Charges à caractère général	111.154,79	25.308,80	136.463,59
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		25.308,80	

En recettes de fonctionnement, le chapitre 70 est diminué de 13.100,00 € pour tenir compte du niveau actuel des participations des parents d'élèves à la Caisse des Ecoles en diminution. Enfin, au chapitre 74, la dotation de la commune est augmentée de 38.408,80 € pour équilibrer le budget de la Caisse des Ecoles.

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20221130-05-2022-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2022  
Date de réception préfecture : 30/11/2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)			
Chapitre	BP 2022	PROPOSITION DM1	TOTAL
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services	18.100,00	-13.100,00	5.000,00
74 – Dotations et participations	70.600,00	38.408,80	109.008,80
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		25.308,80	

Le Comité de la Caisse des Écoles, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**VOTER** la décision modificative du budget 2022 comme exposé ci-dessus ;

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Accusé de réception en préfecture  
 02B-212000376-20221130-05-2022-DE  
 Date de télétransmission : 30/11/2022  
 Date de réception préfecture : 30/11/2022